

Commune de Bagnols-sur-Cèze
(Numéro INSEE : 30028)

Révision allégée n°3 du PLU

Pièce graphique -
Zonage PLU - Commune

Échelle : 1:10 000

Date d'arrêt : 18/12/2024 | Date d'approbation : 24/09/2025

Avec le concours de :



Mairie de Bagnols-sur-Cèze
Pl. Auguste Mallet
30205 Bagnols-sur-Cèze

Mail : mairie@bagnolsurceze.fr
Tél. : 04 66 50 50 50
Site Web : <https://www.bagnolsurceze.fr/>



Bâtiment Marconi 3ème étage
Domaine du Petit Arbois
13857 Aix en provence cedex 3

Mail : contact@planed.fr
Tél. : 04 42 12 53 31
Site Web : <http://www.planed.fr/>

Destination des sols

A	Limite et nom de zone
U	Zone urbaine équipée essentiellement à vocation d'habitat et pouvant accueillir les activités et services qui en sont le complément
UA	Zone urbaine correspondant au centre-ville et au hameau de Carnignan
UA1	Zone urbaine dont les règles liées au stationnement sont assouplies
UA2	Zone urbaine correspondant aux faubourgs en périphérie du centre ancien
UA2a	Zone urbaine correspondant aux faubourgs en périphérie du centre ancien (abords de la place Pierre Boulot)
UA3	Zone urbaine correspondant au secteur de la gare
UA3a	Zone urbaine correspondant au secteur de la gare et spécifiquement dédiée à l'aménagement d'une aire de stationnement
UB	Zone urbaine correspondant à l'habitat dense principalement réalisé sous forme de bâtiments collectifs
UC	Zone urbaine correspondant à l'urbanisation de densité intermédiaire en limite du centre-ville
UD1	Zone urbaine de faible densité occupée par de l'habitat individuel, desservie par l'assainissement collectif
UD2a	Zone urbaine de faible densité occupée majoritairement par de l'habitat individuel, desservie par l'assainissement non collectif
UD2b	Zone urbaine de faible densité occupée majoritairement par de l'habitat individuel, desservie par l'assainissement non collectif
UD2a2	Zone urbaine de faible densité occupée majoritairement par de l'habitat individuel relevant de l'assainissement non collectif et faisant l'objet d'une protection paysagère
UD2b2	Zone urbaine de faible densité occupée majoritairement par de l'habitat individuel relevant de l'assainissement non collectif et faisant l'objet d'une protection paysagère
UE	Zone urbanisée réservée aux activités économiques
UEa	Zone urbaine réservée aux activités économiques situées en entrée Sud du centre-ville
UEB	Zone urbaine réservée aux activités économiques situées au nord du quartier Lamargue
Ugr	Zone strictement réservée à l'accueil des gens du voyage
UI	Zone strictement réservée aux constructions et installations d'intérêt collectif à vocation de sports/loisirs et détente
UI1	Zone strictement réservée aux constructions et installations d'intérêt collectif à vocation de sports/loisirs et détente au niveau du secteur Berret
Ur	Zone strictement réservée aux aménagements destinés à réduire les risques d'inondation
Urhi	Zone spécifiquement dédiée aux constructions nécessaires à la resorption de l'habitat insalubre
1AU	Zone d'urbanisation future
1AU1	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
1AU1a	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités artisanales et de bureaux
1AU1e	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future sous la forme d'opérations d'ensemble
2AU1	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
2AU2	Zone d'urbanisation future à vocation mixte (habitat, équipement public et d'intérêt collectif et activité économique)
2AU1a1	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
2AU1e	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
A	Zone à protéger en raison du potentiel agrobiologique, biologique ou économique des terres agricoles
Ae	Zone agricole réservée à l'implantation d'un complexe de traitement des eaux usées et d'une unité de compostage
Ah	Zone agricole autorisant les constructions compatibles avec le caractère agricole de la zone
Ap	Zone agricole présentant un intérêt paysager important
N	Zone naturelle à protéger
Nb	Zone naturelle à protéger ou peuvent être autorisées les exhaussements de sols
Nc	Zone naturelle à protéger correspondant aux espaces dédiés à des terrains de camping-caravaning en bordure de la Cèze
Ni	Zone naturelle à protéger correspondant aux zones d'expansion des crues des Mayres dans la zone urbanisée
Nj	Zone naturelle à protéger ou sont localisées des jardins familiaux
Nl	Zone naturelle à protéger dédiée à des activités de sports et de loisirs
N1	Zone naturelle à protéger ou des activités de loisirs sont autorisées
N12	Zone naturelle à protéger ou des aménagements doux destinés aux piétons sont autorisés
N12a	Zone naturelle à protéger ou des aménagements doux destinés aux piétons et l'occupation temporaire et mobile par des activités de loisirs liées à l'eau sont autorisées

Prescriptions

○	Bât remarquable en zone agricole répertorié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (anciennement L123-3-1)
☆	Élément de patrimoine/paysage remarquable répertorié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (anciennement L123-3-5-7)
■	Espace boisé classé (EBC)
■	Emplacement réservé (ER)
■	Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du CU
■	Loi Barnier : Recul à respecter par rapport aux voies au titre de la Loi Barnier
■	Recul à respecter par rapport aux cours d'eau et axes d'écoulement
■	Recul à respecter par rapport aux voies
■	ZNA : Zone Non Aedificandi
■	Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
■	DÉVIATION : Zone d'étude de la déviation Nord-Ouest (article L123-2-a du Code de l'Urbanisme)

Informations

—	COMMERCES : Linéaires commerciaux à préserver
—	Droit de Prémption Urbain (DPU)

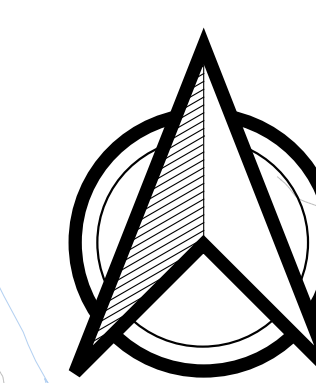
Éléments de repère

■	Limite communale
■	Cimetière
■	Cours d'eau
■	Cadastre :
■	Parcelle
■	Bât dur
■	Bât léger

Références cadastrales : Esalab (2025)

Sources : BD TOPO IGN 2025

Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93



SAINT-GERVAIS

SAINT-NAZAIRE

VENEJAN

CHUSCLAN

SABRAN

TRESQUES

ORSAN

LAUDUN-L'ARDOISE

Liste des emplacements réservés

LIBELLE	TXT	Surface (m²)
ER_1 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_1	4203
ER_3 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_3	562
ER_5 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_5	7950
ER_6 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_6	5868
ER_9 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_9	642
ER_10 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_10	7581
ER_12 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_12	3905
ER_13 : Aménagement liaison douce et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_13	1500
ER_14 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_14	2060
ER_15 : Aménagement liaison douce - Bénéficiaire Commune	ER_15	1033
ER_16 : Création d'un fossé (aménagement pluvial) - Bénéficiaire Commune	ER_16	1202
ER_18 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_18	66
ER_19 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_19	939
ER_20 : Elargissement de voirie / Création d'un fossé (aménagement pluvial) - Bénéficiaire Commune	ER_20	693
ER_21 : Aménagement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_21	891
ER_22 : Voirie et création d'un fossé (aménagement pluvial) - Bénéficiaire Commune	ER_22	508
ER_23 : Emplacement réservé - Bénéficiaire Commune	ER_23	223
ER_24 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_24	855
ER_25 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial + aménagement d'une noue - Bénéficiaire Commune	ER_25	14100
ER_27 : Création d'un fossé - Bénéficiaire Commune	ER_27	1361
ER_28 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_28	3897
ER_29 : Elargissement de voirie et aménagement de carrefour - Bénéficiaire Commune	ER_29	1687
ER_30 : Elargissement de voirie + aménagement d'une noue - Bénéficiaire Commune	ER_30	8758
ER_31 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_31	1610
ER_32 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_32	260
ER_33 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_33	216
ER_34 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_34	535
ER_35 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial + aménagement d'une noue - Bénéficiaire Commune	ER_35	11595
ER_37 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire RCL	ER_37	4706
ER_38 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_38	2722
ER_39 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_39	7364
ER_40 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_40	7298
ER_41 : Elargissement de voirie et aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_41	3510
ER_42 : Création de la déviation RN86/RN580 - Bénéficiaire Etat	ER_42	200984
ER_42 : Création de la déviation RN86/RN580 - Bénéficiaire Etat	ER_42	9123
ER_42 : Création de la déviation RN86/RN580 - Bénéficiaire Etat	ER_42	304977
ER_43 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_43	355
ER_45 : Création d'un bassin de rétention + aménagement pluvial - Bénéficiaire Commune	ER_45	1804
ER_54 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_54	5281
ER_55 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_55	1258
ER_56 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_56	2288
ER_57 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_57	2001
ER_59 : Création d'une noue - Bénéficiaire Commune	ER_59	5919
ER_60 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_60	2230
ER_61 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_61	2089
ER_62 : Elargissement de voirie - Bénéficiaire Commune	ER_62	8259
ER_67 : Aménagement de voirie (secours) - Bénéficiaire Commune	ER_67	8599
ER_68 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_68	3470
ER_69 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_69	8070
ER_70 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_70	1557
ER_71 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_71	7076
ER_72 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_72	6630
ER_73 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_73	1496
ER_74 : Bassin de rétention - Bénéficiaire Commune	ER_74	1997
ER_75 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_75	1534
ER_76 : Ouvrage d'interception des eaux de ruissellement - Bénéficiaire Commune	ER_76	504
ER_77 : Elargissement - Bénéficiaire Commune	ER_77	793